

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article920>



Débat sur la Constitution suite à la conférence de "Démocraties"

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - Les institutions - La Constitution -



Date de mise en ligne : lundi 13 octobre 2014

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Dans le cadre des débats sur la Constitution et suite à la conférence d'André Bellon organisée par "Démocraties", Philippe Vincent donne ci-dessous un point de vue ;

Bonjour,

Ayant écouté mercredi soir les idées d'André Bellon, je trouve sur ce site, je juge utile de faire part ci-après de certaines de mes idées qui touchent à la constitution.

Pour porter remède aux difficultés dont la politique souffre, il est fait ci-après des propositions de modifications de la vie politique sur trois points : l'exécutif, le législatif et l'implication des citoyens.

Certains parlent de mettre une petite dose de proportionnelle dans les élections législatives. Pourquoi pas ? Ces derniers temps, d'autres parlent d'une éventuelle VIème République. Peut-être....

Mais, aussi bien, tout en restant dans un régime présidentiel ou semi-présidentiel, pourquoi ne pas parler de la rééligibilité d'un Président en exercice ?

Parmi les disfonctionnements que notre système politico-médiatique imparfait génère, il y a la pression médiatique et la vision d'échéances électorales relativement proches auxquelles un Président de la République une fois élu se trouve confronté.

Les risques de se retrouver rapidement face à un corps électoral mécontent font que les responsables politiques privilégient trop souvent le court terme au détriment du moyen-long terme.

On peut cependant apprécier le caractère salutaire de certaines décisions courageuses qui ont mit parfois quelques années à porter leurs fruits.

Les réformes faites en Allemagne dans les années 2000 que l'on cite beaucoup, illustrent ce point.

Alors pourquoi, ne pas décharger le titulaire de la magistrature suprême de cette tentation par une modification de la constitution qui le rendrait inéligible à l'issue de son mandat ? Uniquement pour la durée de la mandature de son successeur : ce qui ne lui interdirait pas ainsi de se représenter ultérieurement. A l'issue de son mandat, il pourrait continuer à jouer un rôle en faisant part de ses points de vue et commentaires dans l'enceinte du Sénat, comme vice-président par exemple, disposant ou non d'un vote.

Par ailleurs, pourquoi ne pas envisager d'évaluer l'action du Président à l'issue de son mandat, en prenant le temps du recul ? Une commission plurielle pourrait être constituée à cet effet. Elle serait composée par exemple de sénateurs, de magistrats de la cour des comptes pour ce qui les concernent, et surtout de citoyens sélectionnés comme pour les jurys et serait mise en place deux ans après la fin de la mandature.

Pour rester dans le domaine de l'évaluation de l'action du pouvoir exécutif, il serait souhaitable également de faire une appréciation de l'action de chaque ministre, toujours en temps différé : laisser décanter et laisser l'écume se

dissiper pour une opinion plus sereine établie avec du recul.

Ces propositions relatives à l'Exécutif sont en rupture avec la dictature de l'immédiat et de l'éphémère découlant de la pression

médiatique : favoriser le temps long, lui donner une place face à la pression de l'instantanéité qui fait perdre de vue ce qui est important au détriment de ce qui semble urgent.

En ce qui concerne la classe politique, on peut souvent regretter son décalage avec « la société civile », voire sa coupure.

Alors, pourquoi ne pas instituer des règles favorisant une plus grande prise de la société civile sur la classe politique, par exemple :

- ▶ En incitant, voire en obligeant les futurs élus à exercer une activité minimale dans la société civile avant de prétendre intégrer la classe politique, ou bien,
- ▶ En fixant un âge minimal d'éligibilité à la députation et à la fonction de sénateur : cinquante cinq ans pour l'un, soixante pour l'autre, avec en contrepartie un abaissement significatif de ces seuils d'âge pour les citoyens ayant exercé une activité non liée à la politique et en particulier ayant eu une finalité économique.

La valeur n'attendant pas le nombre des années, on ne se prive pas forcément de trentenaires ministrables, l'expérience le montre, car les plus jeunes peuvent faire leur percée autrement.

En incitant à une expérience préalable différente de l'activité politique, on améliorerait sensiblement la représentativité de la classe politique du corps électoral et l'expérience pratique des hommes politiques.

Par ailleurs, il semblerait sain pour le bon fonctionnement de la démocratie que les élus politiques ne prennent, à l'issue d'un mandat, des activités rémunérées dans des organisations de nature diverses, qu'après accord d'une « commission déontologique » similaire à celles fonctionnant pour les fonctionnaires partant dans le privé.

Enfin, on déplore une faible implication des citoyens dans la vie électorale. Après chaque élection, on analyse et commente systématiquement le taux de participation. Quand il est faible, ce qui est hélas de plus en plus le cas, le désintérêt du corps électoral est le reflet d'un désabusement important quant aux possibilités d'influer réellement sur la médiocrité des candidats ou sur les attentes réelles des électeurs.

Il est prévu qu'à l'avenir le vote blanc soit pris en compte. C'est un vote qui récusé les candidats. Le bout de la logique de la prise en compte d'un vote blanc qui serait majoritaire devrait être de déclarer inéligible les candidats et de reprogrammer une autre élection.

Une autre façon d'impliquer plus le corps électoral, pourrait être de suivre l'exemple de nos voisins suisses : faciliter les référendums d'initiative populaire.

Dernières suggestions pour réduire la fracture entre la classe politique et la société civile :

- ▶ Diminuer le coût de fonctionnement pour la Nation de cette première notamment en réduisant le nombre de parlementaires surtout au sénat.

Beaucoup d'autres pays fonctionnent avec une chambre haute proportionnellement plus réduite en effectifs.

- Limiter fortement dans la Constitution les effectifs gouvernementaux car il est bon que l'exemple vienne d'en haut.

Ph. Vincent